



Mairie de Leudeville

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU  
15 JUIN 2009-  
20 H 30 EN Mairie.**

Monsieur Dupré ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour, il demande de rajouter deux points à l'ordre du jour.

1. Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
2. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

L'ordre du jour est adopté la séance est ouverte.

Madame LABBE est désignée comme secrétaire et procède à l'appel.

**Étaient présents : Ms DUPRE, ORTIN SERRANO, LESIEUR, CALVET, Mme SCHARRE, M. BLEUZEN, M. DAMIENS, M. DOUMAYROU, Mmes LABBE, PLANA, PALMIERI, M. RICHARD**

**Pouvoir : M DJOUDI à M. RICHARD, Mme BRUGNON à Mme SCHARRE**

**Secrétaire de séance : Madame LABBE.**

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2009.**

**Aucune remarque le compte rendu est approuvé.**

**2. Délibération ; demande de mise à disposition de fonds parlementaire auprès de Monsieur Béteille Sénateur.**

**Monsieur Dupré** explique qu'il est possible de demander auprès des parlementaires une mise à disposition de fonds sur la réserve parlementaire, nous sollicitons le Sénateur Béteille pour la réhabilitation du sol de la maternelle 2eme tranche. L'entreprise Destas est de nouveau sollicitée, puisque celle-ci à déjà fait la 1ere partie, de plus il faut que l'entreprise soit habilitée pour l'évacuation des matériaux non fiables présentant des risques particuliers.

Monsieur Dupré donne lecture de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**3. Délibération : demande de mise à disposition de fonds parlementaire auprès de Madame CAMPION Sénatrice.**

**Monsieur Dupré** : il est indispensable pour la sécurité de mettre en conformité le sol du jardin public ou sont installés les jeux pour les enfants.

Nous avons un devis par l'entreprise qui a installé ces jeux, et nous sollicitons comme pour la maternelle la Sénatrice Madame Campion pour obtenir une subvention au taux le plus fort.

Monsieur Dupré donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Délibération : tarifs des concessions cimetièrè**

**Monsieur Dupré** explique les communes peuvent instituer des catégories dans leurs cimetières, à ce jour la commune de Leudeville, n'avait que des concessions perpétuelles qui sont supprimées.

Après étude auprès des autres communes, nous instaurons des concessions trentenaires et cinquantenaires.

Le prix pratiqué pour une concession trentenaire 200 € + les taxes en vigueur

concession cinquantaenaire 325 € + les taxes en vigueur.

Monsieur Dupré donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **5. Délibération : transfert du produit des concessions cimetièrè sur le budget du CCAS**

**Monsieur Dupré** : dans le cadre du budget primitif le conseil municipal a décidé de transférer le produit des concessions cimetièrè sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette recette est prévue sur leur budget.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Délibération : tarif raccordement aux eaux usées**

**Monsieur Dupré** : On annule la précédente délibération de 2006, il convient au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération pour les raccordements eaux usées pour toutes les constructions nouvelles de la commune, cette participation est censée représenter le bénéfice lié à la non réalisation d'un assainissement autonome.

Nous sommes amenés à prendre cette délibération parce qu'il y avait plusieurs régimes et que dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Croix Boissée qui concerne des opérations très importantes, dans un souci d'harmonisation il est proposé de fixer le tarif à 10 € du mètre carré de SHON.

A partir du moment où cette délibération reviendra du contrôle de légalité, nous appliquerons ce tarif, il n'est rétroactif sur les permis déposés avant cette date.

Tout propriétaire désirant se raccorder, ayant eu l'obtention de son permis avant cette date, sera imposé à l'ancien régime.

La moyenne des constructions étant d'environ 100 mètres carré, cela correspond à l'ancien tarif qui était de 1000 € par construction.

Monsieur Dupré donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Plan en mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**

**Monsieur Dupré** : Actuellement nous n'avons aucune personne sur la collectivité pour mettre en place ce plan, la communauté de communes du Val d'Essonne propose de mutualiser cette étude avec les communes du territoire communautaire qui désirent s'y associer. Nous pourrions profiter d'un prix mutualisé dans le cadre d'un groupement de commandes. La communauté de communes pense pouvoir bénéficier d'un tarif de 500 € le kilomètre de voirie communale. La commune de Leudeville possède 4 kilomètres de voirie communale. Ce plan doit être effectif avant la fin de l'année.

**Il convient de désigner deux délégués qui sont membres aussi de notre commission d'appel d'offres communale.**

**Monsieur Dupré se propose comme titulaire et Monsieur Richard comme suppléant.**

**Monsieur RICHARD** dans le calcul de la voirie communale il faudra négocier, pour retirer les endroits ou nous assurés de ne rien avoir à aménager.

Monsieur Dupré donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

**Monsieur Dupré :** Comme chaque année nous nous devons d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ce dossier doit être approuvé 6 mois après la fin de l'exercice (2008). Nous venons tout juste de recevoir le rapport. Ce rapport regroupe tant des éléments financiers que techniques sur le service public d'eau potable.

**Vu la tardiveté d'arrivée du document, au vu des augmentations prévues dans ce rapport pour 2009 (+4.1 %) pour le prix du mètre cube d'eau, le conseil municipal décide de reporter ce dossier à un autre conseil, et de prendre le temps de l'étudier avant son approbation.**

**Fin de la séance à 21 h 15**

**Le secrétaire**

**Le Maire**